

créé ce besoin de renforts de la Gendarmerie royale du Canada.

Tout d'abord, j'aimerais dire quelques mots des observations faites hier par l'honorable député de Timiskaming. Il a dit que certains des membres de la Gendarmerie se trouvant alors à Terre-Neuve avaient peut-être été autrefois membres du *Newfoundland Rangers Force*. Ceux qui en savent quelque chose se rappelleront que cette police a été créée à l'époque où Terre-Neuve était administrée par une commission. Je ne saurais dire quelle était la formation de ces hommes, mais ils avaient une formation et ils ont fait de l'excellente besogne à Terre-Neuve. Après 1949, un certain nombre des membres de ce corps de police ont été incorporés dans la Gendarmerie Royale, ainsi que des membres de la police de Terre-Neuve.

Cela s'est produit il y a 10 ans et depuis 10 ans, ces hommes ont reçu une formation très poussée, qui ajoutée à celle qu'ils avaient déjà quand ils sont entrés dans la Gendarmerie en fait de très bons sujets de la Gendarmerie. J'en connais beaucoup personnellement. Je les connaissais lorsqu'ils faisaient partie de leur ancien corps et je les connais encore aujourd'hui. Même si certains d'entre eux se trouvaient dans le groupe de membres de la Gendarmerie à Badger,—je ne dis pas qu'ils y étaient,—je suis bien sûr que leur présence n'a pas diminué l'efficacité de la Gendarmerie royale du Canada. S'ils étaient deux ou trois là-bas, ils n'ont pas directement affaibli l'effet de l'ensemble de l'organisme.

Je m'élève contre les observations formulées par le député, car j'estime que ces hommes qui ont été englobés dans la Gendarmerie royale du Canada sont maintenant bien formés, et que ceux qui ont été promus l'ont été selon les mêmes normes strictes appliquées à n'importe quel autre gendarme. J'estime qu'ils sont en mesure de donner à la Gendarmerie un service aussi efficace que les hommes de n'importe quelle autre province qui ont été promus. Quels qu'aient été les actes de la Gendarmerie à Terre-Neuve, j'estime qu'on ne peut douter de leur efficacité parce que cet organisme comptait des membres de la *Newfoundland Ranger Force* ou des agents de police de Terre-Neuve. C'est un doute que je ne pourrais pas admettre.

Puis l'honorable député a parlé du procureur général de Terre-Neuve. Il est vrai qu'il y a quelque temps il était membre du conseil d'administration de la *Bowater Newfoundland Pulp and Paper Mills Limited*, mais seulement par élection. Lorsque les intérêts du gouvernement dans cette société ne furent plus les mêmes et qu'il n'était plus

là à titre de conseiller officiel, il a été découvert que s'il devait faire des recommandations au procureur général du Canada, c'était par l'entremise de l'inspecteur de la Gendarmerie royale ou sur sa recommandation qu'il le faisait.

En somme, monsieur le président, je pense que l'efficacité de la Gendarmerie royale à Terre-Neuve, dans cette conjoncture en particulier, ne devrait pas lui attirer les affronts et les observations les plus désobligeantes qui ont été faits à son égard. Il faut le reconnaître, la situation était très pénible à ce moment-là. La situation était très tendue non seulement entre les deux parties en litige, mais aussi dans tout le public en général. Il fallait sauvegarder la paix non seulement entre les parties opposées, mais dans le public en général. Il fallait protéger les vies, les biens et le public.

Il est bien inutile de dire quels ont été les sentiments du peuple à ce propos. Je suis certain que bien des députés ont reçu des lettres de diverses parties de ce pays et qu'ils ont vu les nouvelles de presse. C'est un fait que le peuple de Terre-Neuve attendait la venue de renforts pour la Gendarmerie royale du Canada à ce moment même, parce que ces renforts étaient requis. On en avait besoin pour maintenir l'ordre public et pour fournir la protection requise. Soutenir que la Gendarmerie royale du Canada est intervenue à Terre-Neuve pour briser la grève, c'est émettre une prétention sans fondement.

Je puis comprendre que certains jugent que la Gendarmerie royale du Canada remplissait ses fonctions régulières non seulement en renseignant la population sur les prescriptions de la loi mais aussi, malheureusement, en devant déterminer l'application de la loi. D'autres ont peut-être jugé qu'elle servait à briser la grève, mais, à mon sens, ce serait bien difficile d'étayer cette prétention, relativement à la Gendarmerie royale du Canada. A mon sens, elle s'est comportée d'une façon très louable dans des conditions fort difficiles.

Selon moi, quand la situation est devenue tendue au point d'exiger d'autres renforts,—je devrai différer d'avis avec le ministre ici,—on aurait dû les envoyer alors. Quand le ministre dit avoir été informé par l'inspecteur de Terre-Neuve qu'on n'avait pas besoin de ces renforts pour protéger le personnel déjà rendu, je pense que c'est une déclaration juste.

Hier, le ministre a expliqué son attitude à cet égard. J'accepte très volontiers son explication, sauf qu'on est généralement d'avis que c'est là une raison importante pour laquelle il n'a pas été envoyé de renforts de la